

Au-delà des lignes

Recueils de textes

En 2018, la [Fondation M6](#) et le ministère de l'Éducation Nationale ont lancé pour la troisième année consécutive le concours d'écriture « *Au-delà des lignes* » en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire. Le concours, qui avait pour thématique « *Demain* » a été étendu à 26 structures pénitentiaires issues des directions interrégionales de Lille, Rennes, Bordeaux, Strasbourg et d'Île-de-France (12 structures en 2016).

Ce concours a pour objectif de favoriser la réinsertion des personnes détenues en luttant contre l'illettrisme. Avec 35% de personnes en grande difficulté de lecture dans les prisons françaises (11% en situation d'illettrisme), la mobilisation autour de l'illettrisme est un enjeu majeur contre la récidive.

Au cours d'ateliers d'écriture menés par des enseignants de l'Éducation Nationale, des hommes, femmes et mineurs détenus ont découvert ou redécouvert le plaisir de lire et d'écrire. Deux moments forts ont été organisés pour atteindre cet objectif :

Une tournée de 26 dictées, animée par Rachid Santaki, fondateur et lecteur de dictées géantes et membre du jury du concours d'écriture. Cette approche adaptée et ludique de la dictée a permis à chacun des participants de revisiter cet exercice emblématique.

Une série de 26 rencontres avec des auteurs : dans chaque établissement un auteur, romancier ou journaliste (membre du jury d'Au-delà des lignes) est venu à la rencontre des participants afin d'échanger autour des mots et de désacraliser l'écriture.

A l'issue de ces ateliers, près de 270 participants (contre 165 en 2017) ont soumis un texte à un jury de 14 personnes issues de l'Éducation Nationale, de l'Administration Pénitentiaire, de l'[Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme](#) et de la société civile. Chacun des membres du jury nourrit un lien particulier avec les mots et est animé par le désir de le partager.

Les précédentes éditions du concours avaient pour thématique « Souvenirs de jeunesse » en 2016 et « Couleurs » en 2017.

Les prix ont été décernés lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 26 juin 2018 dans l'un des établissements pénitentiaires participant. A la clé pour les six lauréats, un accompagnement socio-professionnel à leur sortie de prison.

La Fondation M6 : <https://www.groupem6.fr/engagements/la-fondation/>
L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANCLI) : <http://www.ancli.gouv.fr/>



Faites des mots en prison

Recueil de textes

Le deuxième recueil « [Faites des mots en prison](#) » vient de paraître aux éditions Le Temps des Cerises. Il est constitué de 35 œuvres poétiques de personnes placées sous main de justice, créations réalisées en 2018 lors de la troisième édition de ce concours pensé et conçu par l'Administration Pénitentiaire, en étroite collaboration avec le ministère de la Culture, depuis 2015.

La promotion de la lecture et de l'écriture auprès des personnes détenues, accompagnées dans ce cadre par l'Éducation Nationale, les coordonnateurs culturels et de très nombreux intervenants et associations extérieures, est une priorité pour l'Administration Pénitentiaire.

Des ateliers de lecture et d'écriture, organisés pour favoriser la réinsertion, valoriser la maîtrise de la langue française et encourager la créativité ont eu lieu tout au long de l'année passée sous des formes extrêmement variées, allant du concours de slam à la rencontre d'auteurs. Ils permettent également de tisser des liens privilégiés entre les professionnels des services pénitentiaires et les partenaires locaux : bibliothèques municipales ou départementales, villes, réseaux associatifs et culturels...

Pour sa troisième édition, ce concours aura permis à 193 auteurs, issus de plus de 30 établissements pénitentiaires participants (contre 20 en 2017), de soumettre leurs textes à un jury de professionnels. 204 œuvres de nature textuelle, sonore, visuelle, plastique ou graphique ont été soumises aux cinq membres du comité de pilotage, présidé par l'écrivaine et musicienne Martine Konorski.

Ce nouveau recueil, élaboré autour du thème « *Humanité(s)* », regroupe des textes, parfois conçus au sein de parcours artistiques éclectiques, qui interpellent par leur force.

Il sera prochainement diffusé auprès des personnes détenues qui ont participé, de leur famille et de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour la réussite de ce projet de grande ampleur (directions interrégionales, établissements pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation, bibliothèques locales, partenaires, animateurs d'ateliers, ...).

Vous pouvez retrouver les deux éditions de « *Faites des mots en prison* » en prêt à la médiathèque ou en ligne :

Première édition : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/2018_03_22_Livre_Faites_des_mots_en_prison.pdf

Seconde édition : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Faites_des_mots_en_prison_OK.pdf



Nouveautés à voir, à lire

DVD

Les Green Ginger, Centre de détention de Montmédy, *La fête des pères*, 2017, 13mn30

Ouvrages et revues

HEINICH Nathalie, BENHAMOU Françoise, SAEZ Guy et al., *Financer la culture (dossier)*, in Les cahiers Français, n°409, mars-avril 2019, pp. 15-105

La gazette de Borgo, Borgo : SPIP de Borgo, 2017-2018, (n°1 ; 2 ; 3)

LEVEQUE Gilles, *A quoi sert la culture ?*, Paris : L'Harmattan, 2019, 268 p., (coll. Pour comprendre)

TARABAUD Catherine, Recueil de pratiques : *Comment animer un atelier d'écriture en milieu carcéral ? L'exemple d'Au-delà des lignes*, Lyon : ANCLI, 2019, 52 p.

Disponible en ligne :

<http://www.ancli.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Comment-animer-un-atelier-d-ecriture-en-milieu-carceral-L-ANCLI-en-partenariat-avec-la-Fondation-M6>



FLASHEZ MOI !

Pôle ressources « action culturelle en milieu pénitentiaire » de la médiathèque
(accès réservé aux personnels pénitentiaires)

Netvibes « culture en prison »
Archives de la lettre d'information
Catalogue médiathèque

AP art
administration pénitentiaire

Mai 2019 - n°05

ISSN : 2610-3206

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 -
47916 AGEN cedex 9 - FRANCE

☎ +33 (0)5 53 98 91 42 - fax : +33 (0)5 53 98 91 68

Internet : www.énap.justice.fr

Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr/>